NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1285
28 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 DÉCEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1270 (1999), adoptée par le Conseil de sécurité le 22 octobre 1999, portant création de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), avec un effectif maximum de 6 000 soldats. Comme je l'indiquais dans mon rapport du 28 septembre 1999 (S/1999/1003), le Secrétariat a tout fait pour que la mise en place de la Mission se fasse rapidement. Sa présence militaire est déjà substantielle, les contingents ghanéen, kényen et indien, notamment, étant déjà sur le terrain. À l'heure actuelle, il est prévu que le déploiement de la Mission sera terminé en janvier 2000.

J'indiquais également dans le rapport en question que le déploiement à plein effectif de la Mission ne pourrait se faire si le Groupe de surveillance du cessez-le-feu (ECOMOG) institué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ne demeurait pas en Sierra Leone. J'ai eu à ce propos des consultations approfondies avec les dirigeants de la région pour les convaincre qu'il fallait conserver dans le pays une présence de l'ECOMOG d'une certaine importance pour que soient assurées les fonctions capitales que sont le maintien de la sécurité à Freetown et à l'aéroport international de Lungi et la protection du Gouvernement sierra-léonais.

Dans une lettre datée du 7 décembre 1999, le Président du Nigéria, M. Olusegun Obasanjo, m'a informé que son pays retirerait ses troupes de l'ECOMOG à mesure que celles des Nations Unies se mettraient en place en Sierra Leone. Il me faisait savoir à ce propos que le Nigéria ne pouvait accepter la présence dans un même pays de deux forces de maintien de la paix relevant de deux commandements distincts et opérant dans des conditions différentes. J'ai eu le 15 décembre une conversation téléphonique avec M. Obasanjo, au cours de laquelle je lui ai fait part de mes appréhensions devant les conséquences que le retrait prématuré de l'ECOMOG pourraient avoir pour la sécurité en Sierra Leone. Je l'ai pressé en particulier de revenir sur sa décision de retirer les contingents nigérians de l'ECOMOG et lui ai demandé de surseoir à leur rapatriement, au moins jusqu'au moment où le Gouvernement nigérian et l'Organisation des Nations Unies se seraient consultés de nouveau. Dans cette optique, j'ai proposé qu'une délégation militaire nigériane de haut rang vienne au Siège de l'Organisation. J'ai confirmé ce point de vue dans une lettre que j'ai adressée à M. Obasanjo le 16 décembre 1999 . Le chef d'état-major de l'armée nigériane se trouve actuellement au Siège, pour des

consultations à propos de l’incorporation d’unités nigérianes dans la MONUSIL et des modalités du retrait du Nigéria de l’ECOMOG.

Le 21 décembre 1999 pourtant, M. Obasanjo a confirmé à mon Représentant spécial pour la Sierra Leone, M. Oluyemi Adeniji, que son pays retirerait progressivement ses troupes de l’ECOMOG de la manière suivante : il déploiera les deux bataillons qu’il a promis de détacher auprès de la MONUSIL et rapatriera deux de ses bataillons engagés auprès de l’ECOMOG dans la première moitié du mois de janvier 2000. À la fin de ce mois, deux autres bataillons s’en iront. Le rapatriement des militaires nigérians serait terminé en février 2000. J’ai été d’autre part informé que les autres pays qui fournissent encore des contingents à l’ECOMOG, à savoir le Ghana et la Guinée, se préparaient eux aussi à retirer leurs contingents. Cela signifie qu’à toutes fins pratiques, l’ECOMOG ne sera plus en mesure, au début de l’an prochain, d’assurer les fonctions capitales que sont le maintien de la sécurité à Freetown et à l’aéroport international de Lungi et la protection du Gouvernement sierra-léonais. À l’heure actuelle, la MONUSIL n’a ni le pouvoir ni les moyens de prendre ces fonctions en charge.

Le Conseil de sécurité n’aura pas oublié qu’au paragraphe 50 de mon rapport du 28 septembre (S/1999/1003), je lui indiquais que si les troupes nigérianes devaient être retirées, il faudrait réévaluer les conditions de sécurité en Sierra Leone lors du processus délicat de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. J’ajoutais que je devrais peut-être revenir devant le Conseil de sécurité pour lui présenter de nouvelles propositions tenant compte des tâches additionnelles qui incomberaient à la Force des Nations Unies, laquelle devrait sans doute être renforcée afin d’assurer les fonctions dont s’acquitte actuellement l’ECOMOG. Dans l’éventualité du retrait total de l’ECOMOG, une force des Nations Unies beaucoup plus importante, d’au moins 10 bataillons d’infanterie, serait nécessaire.

Je crains beaucoup que le rapatriement imminent des troupes de l’ECOMOG ne crée une grave situation d’insécurité dans les secteurs clefs de Lungi et de Freetown si d’autres soldats de la paix n’assurent pas la protection et la sécurité des populations dans ces zones. Ce retrait pourrait aussi avoir des répercussions néfastes sur le maintien du climat de confiance dont dépend la réussite du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des nombreux anciens combattants sierra-léonais.

La situation en Sierra Leone continue de menacer la paix et la sécurité dans la région. Je recommande en conséquence que le Conseil de sécurité approuve, dès que possible, l’élargissement de la MONUSIL, en autorisant le déploiement de troupes supplémentaires, à concurrence de quatre bataillons d’infanterie, et des unités d’appui militaire nécessaires. L’effectif total de la MONUSIL élargie pourrait ainsi atteindre près de 10 000 hommes. Je recommande en outre que le mandat de la MONUSIL soit lui aussi élargi afin qu’elle soit en mesure d’exercer les fonctions actuellement assumées par l’ECOMOG, en particulier en ce qui concerne la sécurité de l’aéroport de Lungi et des installations et bâtiments clefs et des institutions gouvernementales à Freetown et dans la périphérie. Pour que la MONUSIL puisse s’acquitter de ces nouvelles tâches, des règles d’engagement plus fermes devront être définies pour l’ensemble de la force.

Il est essentiel que le dispositif et les moyens militaires à sa disposition permettent à la MONUSIL de dissuader toute manoeuvre qui viserait à faire échouer le processus de paix en Sierra Leone. Il faut donc que les quatre bataillons supplémentaires soient dotés de moyens matériels puissants, y compris des multiplicateurs de force nécessaires. Les contingents supplémentaires et le matériel devraient arriver dès que possible en Sierra Leone, et devraient donc être transportés par avion. L'élargissement de la MONUSIL, tel qu'il est décrit ci-dessus, implique aussi le renforcement de ses moyens d'appui administratif et logistique.

Dans le prochain rapport périodique sur la MONUSIL que je dois soumettre au Conseil de sécurité le 20 janvier 2000, j'expliquerai en détail quel est le concept opérationnel de la MONUSIL élargie, et présenterai les prévisions de dépenses correspondantes. J'y inclurai aussi des recommandations concernant le renforcement de l'appui que l'Organisation des Nations Unies fournit à la police sierra-léonaise, car le retrait des forces de l'ECOMOG, qui jouait un rôle important dans ce domaine, risque d'avoir des répercussions immédiates sur le maintien de l'ordre dans le pays.

Entre-temps, le Secrétariat a commencé à planifier le déploiement rapide de troupes supplémentaires dans le cadre de la MONUSIL et engagé des discussions avec les donateurs potentiels en vue de financer un tel déploiement, sous réserve qu'il soit approuvé par le Conseil. J'informe par ailleurs le Gouvernement du Président de la Sierra Leone Alhaji Ahmad Tejan Kabbah, des modalités de déploiement de la MONUSIL élargie.

Alors que je formule les présentes recommandations, je tiens à exprimer à nouveau ma profonde gratitude à l'ECOMOG pour sa contribution essentielle au rétablissement de la paix en Sierra Leone. La communauté internationale doit être vivement reconnaissante à ces pays et à ces hommes qui, au prix d'énormes sacrifices, sont restés aux côtés du peuple sierra-léonais pendant les heures les plus noires de son histoire. Leur contribution ne tombera pas dans l'oubli.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette question urgente à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN
